DIRECTION

POUR LA

GUERISON

DU

MAL

DE LA

BAIE S[t] PAUL.



A QUEBEC:
CHEZ GUILLAUME BROWN,
AU MILIEU DE LA GRANDE COTE.

M,DCC,LXXXV.

D

B

né

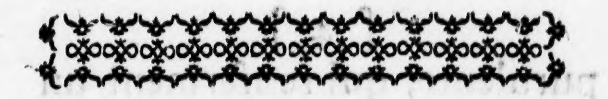
fur

l'in

les

de

d'u



DIRECTION
POUR LA GUERISON DU
MAL
DE LA
BAIE S^T PAUL.

SYMPTOMES.

LES premiéres indications de ce funeſte Mal, ſe manifeſtent communément, par de petits ulcères ſur les levres, la langue, l'intérieur de la bouche et les parties ſecretes. Ce ſont de petites puſtules, remplies d'une matière blanchâtre et

purulente, qui renferment un poiſon ſi ſubtil, que ſa plus petite portion eſt capable de communiquer l'infection ; boire dans un verre, fumer avec une pipe infectée de cette matiére vénéneuſe, c'en eſt aſſez pour faire naître ſur les levres une petite ampoule remplie de cette même matiére, qui venant à ſe dégorger, dilate la plaie, corrode les chairs circonvoiſines et forme un ulcère plus grand.

Le linge, les draps, les couvertes, les habits, &c. peuvent contenir aſſez de cette matiére pour communiquer la contagion.

Il y a des tempéraments qui abſorbent le poiſon et les ul-

un
pe-
de
;
ner
ette
af-
le-
m-
ére,
di-
airs
ul-

ou-
vent
na-
la

ents
les
ul-

ulcères paroissent guéris: mais ils reparoissent bientôt; et alors, le mal est à son second période.

De plus grands ulcères se forment à la bouche, à la gorge, aux parties et au fondement. Les glandes du gosier, des aisselles, de l'aisne, sont enflammées, et dechargent, quelquefois, du pus; souvent elles deviennent des tumeurs dures et insensibles, qui changent de place en les touchant. Bientôt les douleurs se font sentir, à la tête, aux épaules, aux bras, aux mains, aux cuisses, aux jambes, aux pieds. Pendant ce tems, le malade croit que ce sont ses os qui sont affectés.

Ces

Ces maux augmentent, quelquefois, par l'exercice, dans les tems humides, et au lit, lorſqu'on commence à s'y échauffer, et diminuent de même vers le matin, lorſque la tranſpiration ſurvient.

Le troiſiéme dégré de la maladie peut ſe reconnoître à des croutes galeuſes ſur la peau, qui ſe montrent et diſparoiſſent, tour-à-tour. Bientôt les os du nez ſe pourriſſent, ainſi que le palais, les dents, les gencives ; ſurviennent des boſſes, ſur le crâne, ſur les clavicules, aux os des jambes, aux bras, et aux doigts des mains. On voit des ulcères ſur tout le corps, qui, après avoir diſparus, reviennent. Enfin, des dou-

c'est dans ce moment, que le malade, par l'exercice, [illegible] [illegible] humides, et sur lui, lorsqu'on commence à s'y échauffer, et diminuent de même vers le matin, lorsque la transpiration [illegible].

Le troisième degré de la maladie peut se reconnoître à des [illegible] généraux dans la peau, qui se trouvent [illegible] [illegible] tour-à-tour. Bientôt les os du nez se pourrissent ainsi que le palais. Les douleurs [illegible] extrêmement violentes, sur le crâne, sur les vertèbres, aux os des jambes, [illegible], et aux doigts des mains. On voit des ulcères sur tout le corps, qui, après avoir détruit [illegible]. Enfin, [illegible]

do
la
le
de
de
pr

tr
pr
me
du
fié

da
ul
ſou
pr
au

ro
cha
ent

douleurs de coté et de poitrine, la difficulté de refpirer, la toux, le défaut d'appétit, la chute des cheveux, la perte de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, font les précurfeurs de la mort.

Au refte, il ne faut pas s'y tromper: car quelquefois, les premiéres apparences du mal fe montrent par les fymptômes du fecond et même du troifiéme degré.

Les fymptômes de douleur dans les membres et dans les ulcères même, fe feront fentir fouvent plus fenfiblement après quelques jours que l'on aura fait ufage des remédes.

Les habits des infectés feront jettés dans une leffive chaude; autrement ils pourroient communiquer l'infection.

Régime qu'on obſervera.

LA Nourriture conſiſtera, en bouillons de viande fraiche, lait, pain, orge, ris, bouillie de farine ou d'avoine, patates, lentilles, pois, fêves, œufs frais. On pourra compoſer et mêler tous ces différents alimens, comme on voudra. On s'abſtiendra de toute autre nourriture.

Le breuvage ſera, petit lait, eau d'orge, gruau, eau panée, lait avec de l'eau, infuſion de graine de lin adoucie avec du ſucre d'érable, ou ſucre commun, au goût du malade. On pourra ſuivre ſa fantaiſie, dans l'uſage des alimens et boiſſons ſus-nommés.

Inſtruc-

tera,
ande
ris,
oine,
êves,
com-
liffé-
vou-
toute

lait,
anée,
on de
ec du
com-
On
dans
ssons

truc-

Instructions sur la prise des REMEDES.

LES Enfans qui têtent se trouveront guéris, quand la nourrice aura pris les pilules, telles qu'elles vont être préscrites.

Depuis l'âge de dix-huit mois jusqu'à trois ans, prendre une des pilules de la boîte marquée - - *N*° 1.

Depuis trois ans jusqu'à six, une pilule - - *N*° 2.

Depuis six ans jusqu'à dix, une pilule - - *N*° 3.

Depuis dix ans jusqu'à seize, une pilule - - *N*° 4.

Depuis seize ans jusqu'à vingt, une pilule - - *N*° 5.

Depuis vingt et au dessus, une pilule - - *N*° 6.

C'EST toujours le ſoir, en ſe couchant, qu'on doit prendre les pilules.

ON ne doit pas redouter ces medicamens pour les enfans, ou autres qui ſeroient incommodés des vers; parceque ces drogues ont la propriété de les détruire.

IL faut les prendre, pendant quinze jours au moins, après que tous les ſymptômes de la maladie ont diſparu.

SI après avoir commencé à prendre les pilules dans les proportions mentionnées ci-deſſus, on ne s'apperçoit pas d'un changement favorable dans le cours de deux ſemaines, alors on augmentera les doſes, comme ſuit:

en ſe
ndre

r ces
ſans,
om-
ces
e les

dant
près
de la

cé à
les
ci-
pas
rable
ſe-
atera

ANS

au
pil
et
ſer
tro
dra
ma
de
ma

Dans la troiſiéme ſemaine, au lieu de ne prendre qu'une pilule, on en prendra deux; et ſi l'effet n'en eſt pas encore ſenſible, dans le cours de cette troiſiéme ſemaine, on en prendra trois dans la quatriéme: mais jamais on ne doit excéder ce nombre, dans les ſemaines ſuivantes.

REGLE GENERALE.

SI Le mal de bouche ſurvient, (et les pilules peuvent l'occaſioner) ou le rhume, la toux, un devoiement, ou mal de ventre et d'éſtomac, ou le flux périodique aux femmes, on ſuſpendra abſolument tout uſage des pilules: mais auſſitôt ces accidents paſſés, on en reprendra le même nombre qu'on prenoit auparavant; c'eſt à dire, une dans les deux premiéres ſemaines, deux dans la troiſiéme, et trois dans la quatriéme.

Le malade évitera de ſe mouiller les pieds, de reſter à la pluïe, ou au mauvais tems, de ſortir la nuit, et de s'enrhumer. La négligence ſur ces

LE.
: fur-
peu-
ume,
:, ou
c, ou
fem-
ment
mais
és, on
mbre
ant ;
deux
dans
ns la

de fe
fter à
tems,
s'en-
ce fur
ces

ces articles exposera les malades à des maux d'éstomac, au mal de ventre, au dévoiement. Si néanmoins ces accidents survenoient, on prendra une des pilules jaunes, marquée sur les boîtes en rouge.

A. N° 1.
A. N° 2.
A. N° 3.
A. N° 4.
A. N° 5.
A. N° 6.

Lesquels numeros correspondent aux âges respectifs des malades spécifiés par les numeros ci-dessus. Ces pilules jaunes seront administrées pendant la durée des maux d'estomac, &c. de deux en deux heures, jusqu'à ce que les coliques soient passées, ou

jusqu'à ce que le malade s'endorme.

Si un enfant qui téte est affligé d'un devoiement qui l'affoiblisse, la nourrice cessera de prendre les pilules, jusqu'à ce que le devoiement cesse, et en se couchant elle prendra une des pilules A. N ° 6.

Si le malade se trouvoit débile et affoibli par la durée du mal, ou par la fatigue du régime et des remédes, ou que les symptômes ne disparoissent pas, alors il prendra de la poudre marquée B. dans du lait. La dose sera selon l'âge du malade, depuis une cuillerée à caffé, jusqu'à huit, comme l'état de la poitrine, de l'estomac, ou de la respiration, le permettra.

Cette

en-

af-
'af-
a de
à ce
t en
une

dé-
e du
ré-
e les
ſent
ou-
lait.
ma-
caf-
état
, ou
tra.
ette

Cette règle suffira pour qu'il n'y a rien à craindre de l'usage modéré de cette poudre.

(1) Avec toutes les circonstances, le repos ou presque de tout travail, et de l'exercice.

Quand la guérison sera complette, on s'abstiendra pendant quelques semaines de boissons fortes, d'ail, d'oignons, de viandes salées, ou épicées, et d'alimens trop gras.

Pendant le traitement, le commerce des sexes est entièrement interdit, et conséquemment absolument négligé.

La propreté est aussi recommandable que d'être tenu au régime est nécessaire.

N. B. [illegible]
[illegible]

Cette régle ſuffit; parce qu'il n'y a rien à craindre de l'uſage modéré de cette poudre.

Dans toutes les circonſtances, le répos eſt préférable au travail, et à l'éxercice.

Quand la guériſon ſera complette, on s'abſtiendra, pendant quelques ſemaines, de boiſſons fortes, d'ail, d'oignon, de viandes ſalées, ou épicées, et d'alimens trop gras.

Pendant le traitement, le commerce des ſexes eſt au dernier point nuiſible, et empechêroit abſolument la guériſon.

La propreté eſt auſſi recommendable que l'attention au régime eſt néceſſaire.

N. B. *On prendra grand ſoin de ne pas changer les couvertes des boêtes.*

COMMME la Légiſlature s'intereſſe à la cure de cette maladie; qu'elle fait ſoigner les malades *gratis* dans tous les endroits où ils ſe trouvent; et qu'il eſt important pour toute la province, d'exterminer ce fléau; on eſpére, que ceux qui en ſont affligés, ne refuſeront pas de ſe déclarer. Au reſte, le ſecret, s'ils l'exigent, ſera inviolable, et on ſuivra, pour le garder, autant qu'il ſera poſſible, tous les moyens de prudence que les malades eux-mêmes voudront ſuggérer: mais, ſi une mauvaiſe-honte les retenoit encore, ne ſeroit-il pas du bien de la province en général, et de chaque individu en particulier, de les déceler avec prudence?

FIN.

ature
cette
igner
tous
vent;
pour
rmin-
, que
s, ne
larer.
l'exi-
n ſui-
utant
us les
ue les
dront
mau-
ncore,
de la
et de
culier,
ence ?